



Conseil du développement industriel**Quarante-deuxième session**

Vienne, 25-27 novembre 2014

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI dans les domaines
de l'environnement et de l'énergie****Activités menées par l'ONUDI dans le domaine de l'énergie****Rapport du Directeur général**

Le présent document rend compte de l'application de la résolution GC.15/Res.4 de la Conférence générale et donne des informations sur les activités menées par l'ONUDI dans le domaine de l'énergie. Il actualise les informations présentées à la quarante et unième session du Conseil du développement industriel (IDB.41/17). Il complète également le chapitre 4 du *Rapport annuel de l'ONUDI 2013* (IDB.42/2).

I. Introduction

1. La Déclaration de Lima, que les États Membres de l'ONUDI ont adoptée le 2 décembre 2013, a clairement chargé l'Organisation de promouvoir un développement industriel inclusif et durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, en se concentrant sur des solutions efficaces, économiques et axées sur les résultats.

2. Les activités que l'ONUDI mène dans le domaine de l'énergie et du changement climatique sont dictées par les problèmes, les possibilités et les préoccupations que la pauvreté énergétique, la sécurité énergétique et le changement climatique font naître dans le contexte d'un développement industriel inclusif et durable. L'ONUDI s'emploie à répondre à ces préoccupations en promouvant des solutions durables à même de rendre les industries plus productives, résilientes au changement climatique et capables, à leur tour, de favoriser une création d'emplois et une croissance respectueuses de l'environnement. Elle promeut des solutions intégrées destinées à aider l'industrie à réduire son empreinte carbone en utilisant des énergies propres de manière optimale pour améliorer sa compétitivité et sa



productivité, tout en favorisant l'autonomisation des femmes et en accroissant les possibilités d'emploi.

3. Les activités que l'ONUDI mène dans le domaine de l'énergie et du changement climatique s'appuient sur quatre piliers stratégiques que sont l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle, l'utilisation de sources d'énergie renouvelable à des fins de production, le recours à des technologies à faible émission de carbone, et la mise sur pied de politiques, de partenariats et de forums mondiaux. Sa stratégie se fonde sur la démonstration de technologies, la gestion des connaissances, le renforcement des capacités, la planification des politiques, la sensibilisation, ainsi que le renforcement de l'aptitude à proposer des solutions inclusives et durables.

4. Le portefeuille énergétique de l'ONUDI se caractérise par la mise en œuvre de normes d'efficacité énergétique industrielle, le déploiement de réseaux intelligents axés sur les énergies renouvelables et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable aux fins d'applications industrielles destinées à promouvoir des industries résilientes au changement climatique. La stratégie énergétique vise également à renforcer la participation des femmes et des jeunes à la conception et à la mise en œuvre de projets énergétiques, à créer des emplois et à favoriser l'innovation en matière de technologies propres dans les petites et moyennes entreprises (PME) pour améliorer la compétitivité et la productivité. Parmi les autres activités clés, on peut citer la promotion de centres régionaux et nationaux pour les énergies renouvelables aux fins de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, le renforcement des partenariats multipartites et des réseaux, ainsi que la coopération Sud-Sud.

II. Le programme relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle

5. Le programme de l'ONUDI relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle s'emploie, en particulier, à répondre aux besoins en la matière des PME, qui forment l'ossature du développement socioéconomique d'un pays. À la fin du troisième trimestre de 2014, le portefeuille de projets correspondants de l'ONUDI s'élevait à environ 125 millions de dollars, avec une couverture géographique qui s'étendait à plus de 20 pays, dont 3 figurant parmi les moins développés. Le programme s'attache à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle et la diffusion des meilleures pratiques et techniques disponibles pour accélérer la croissance économique et renforcer la compétitivité et la création d'emplois, tout en combattant le changement climatique.

6. Les trois principaux domaines thématiques du programme sont les suivants:

- a) Élaboration de politiques et normalisation;
- b) Renforcement des capacités et sensibilisation;
- c) Démonstration et réplification de techniques et de mesures.

7. Le programme s'emploie à promouvoir l'application d'un système de gestion de l'énergie fondé sur la norme ISO 50001 de l'Organisation internationale de normalisation, ainsi qu'une approche d'optimisation des systèmes; ces deux

approches aident l'industrie à rationaliser l'utilisation de l'énergie industrielle de manière continue et systématique.

8. Dans ce domaine, d'autres programmes s'emploient à améliorer le rendement des équipements industriels à forte intensité énergétique, l'offre de véhicules de transport économes en énergie et à faible émission de carbone, et la mise en place d'infrastructures connexes.

9. Au Burkina Faso, par exemple, un projet de l'ONUDI s'emploie à accroître l'efficacité énergétique de l'industrie brassicole locale, qui est gérée par des femmes. Avec la création de quatre groupes dotés de cuves de brassage plus économes en énergie, il a permis de former plus de 600 femmes chefs d'entreprise à l'exploitation de ces nouvelles cuves et 50 artisans à la construction de cuves améliorées. Il est prévu d'installer, d'ici à la fin de 2014, plus de 500 cuves améliorées, ce qui permettra de réaliser des économies d'énergie.

III. Le programme pour l'énergie rurale et les énergies renouvelables

10. Ce programme de l'ONUDI s'emploie à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelable dans les activités de production et les applications industrielles. À la fin du troisième trimestre de 2014, le portefeuille de projets correspondants de l'ONUDI s'élevait à environ 110 millions de dollars, couvrant plus de 30 pays.

11. Les activités visent à promouvoir, au sein des miniréseaux axés sur les énergies renouvelables, des modèles d'activité qui améliorent l'accès à l'énergie, ainsi qu'à démontrer la viabilité sociale et économique de certaines technologies qui utilisent des sources d'énergie renouvelable.

12. L'ONUDI vise à aider ses partenaires et les entrepreneurs locaux à créer des entreprises et des entités industrielles qui utilisent l'énergie de manière durable. Le but est de permettre à ces principaux bénéficiaires de fournir des services fiables et abordables qui utilisent les énergies renouvelables. Il est également, pour les producteurs et les entreprises, de promouvoir l'application de normes mondiales aux techniques, appareils et systèmes qui utilisent les énergies renouvelables.

13. L'une des principales activités concrètes menées dans le domaine de l'échange de connaissances et de l'appui à l'élaboration de politiques a été la collaboration que l'ONUDI et le Centre international pour les petites centrales hydroélectriques, basé en Chine, ont mise en place pour concevoir une plate-forme mondiale de partage des connaissances¹ et publier, dans le *Rapport mondial sur le développement de la petite hydraulique 2013*, la première évaluation du potentiel que représentent, dans le monde, les petites centrales hydroélectriques.

¹ Pour tout complément d'information, voir www.smallhydroworld.org.

IV. Programmes phare mondiaux

14. L'ONUDI estime que pour atteindre les objectifs qui lui ont été assignés dans le domaine de l'énergie, il lui faut impérativement identifier les opportunités à fort impact et les synergies réalisables avec des partenaires stratégiques. Pour tirer profit de ces opportunités et synergies, elle a mis sur pied des programmes phare mondiaux.

15. Les quatre principaux programmes phare mondiaux sont les suivants:

- a) Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables;
- b) Programme mondial d'innovation dans les technologies propres pour les PME²;
- c) Forum de l'énergie de Vienne 2015: "Une énergie durable pour un développement inclusif";
- d) Développement durable de la chaîne du froid.

Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables

16. Comme suite au rapport de la quarante et unième session du Conseil (IDB.41/17), l'approche par centres régionaux a été élargie pour englober désormais un total de six régions – Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique australe, pays insulaires du Pacifique, pays insulaires des Caraïbes, et région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

17. Le Réseau aide à créer un environnement politique favorable à l'accroissement des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en éliminant les obstacles existants par la mise au point de méthodologies et d'interventions régionales. Les centres s'emploient à renforcer les capacités dans la région, à améliorer la gestion des connaissances, à sensibiliser et à promouvoir les affaires et les investissements. En les reliant, à la fois entre eux et aux institutions compétentes du monde industrialisé, on vise à appliquer diverses solutions pratiques et pragmatiques aux problèmes complexes que posent les énergies renouvelables.

Programme mondial d'innovation dans les technologies propres pour les PME

18. Le Programme mondial d'innovation dans les technologies propres pour les PME a été présenté au Conseil à sa quarante et unième session (IDB.41/17). Il englobe 7 pays, plus de 10 autres ayant exprimé le souhait de voir le programme mis en œuvre sur leur territoire. Cela montre l'importance que l'ONUDI accorde à l'innovation dans les technologies propres, à la création de partenariats stratégiques et au renforcement de la participation du secteur privé. Le programme comprend quatre volets clefs: un concours de création d'un écosystème propice à une

² Auparavant appelé Programme FEM/ONUDI de promotion des technologies propres dans les PME.

croissance durable, la présentation de technologies innovantes, le mentorat et la formation, et la facilitation de l'accès au capital.

19. Certains pays ont demandé à l'ONUDI d'aider, par de nouveaux projets, les bénéficiaires les plus prometteurs du programme actuel à se transformer en entités commerciales en renforçant leur programme de commercialisation. Cela inclurait l'incubation, qui ciblerait de jeunes entreprises particulièrement innovantes dans le domaine des technologies propres.

Forum de l'énergie de Vienne 2015

20. Le Forum de l'énergie 2015 se tiendra à Vienne du 18 au 20 juin 2015 sur le thème "Une énergie durable pour un développement inclusif". Ce forum s'est imposé comme plate-forme mondiale unique, réunissant décideurs et faiseurs d'opinion à Vienne pour partager des points de vue multisectoriels et échanger des connaissances sur les questions liées à l'énergie.

21. Il se réunira à un moment crucial du processus de développement mondial. En 2015, en effet, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) seront remplacés par un nouveau programme de développement. La communauté internationale fera le point, examinera de façon critique les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et fixera de nouveaux objectifs de développement durable. Il sera également conclu un nouvel accord international sur le changement climatique qui regroupera l'ensemble actuel des mécanismes contraignants et non contraignants créés en vertu de la Convention des Nations Unies sur le climat dans un régime général unique.

Développement durable de la chaîne du froid

22. L'ONUDI a entrepris de lier les activités financées par le Protocole de Montréal à l'aide financière accordée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), combinant l'élimination progressive des substances qui appauvrissent l'ozone avec l'offre de solutions économes en énergie aux pays en développement et aux pays à économie en transition.

23. L'accent mis par l'ONUDI sur l'efficacité énergétique dans la chaîne du froid ressort tout particulièrement dans quatre projets financés par le FEM en Azerbaïdjan, en Gambie, en Fédération de Russie et au Viet Nam. Ces projets visent à étendre les activités financées par le Protocole de Montréal liées à la réfrigération par un ensemble supplémentaire d'activités ciblant les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au cours du prochain exercice biennal, l'ONUDI tentera d'appliquer la même approche à un grand nombre des autres pays aidés dans le cadre du Protocole de Montréal.

24. L'ONUDI sonde actuellement, aux niveaux national, international et multilatéral, l'intérêt des bailleurs de fonds pour ce qui est de financer des activités d'efficacité énergétique en dehors du Protocole de Montréal. En Jordanie, par exemple, la Coalition pour le climat et l'air pur a financé, dans le secteur de la distribution de la chaîne du froid, un projet pilote qui étend les activités liées au

Protocole de Montréal par des activités supplémentaires destinées à réaliser et à démontrer des économies d'énergie de 15 à 30 % dans le matériel de réfrigération.

V. Mesures à prendre par le Conseil

25. Le Conseil pourra souhaiter prendre note des informations contenues dans le présent document.
